



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-035

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2026-02-02-00011 - ARRETE MODIFICATIF N°2 MODIFIANT LA
COMPOSITION DU CODAMUPS-TS DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE
MARITIME (8 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2026-02-02-00009 - Arrêté portant composition du conseil
discipline départemental de la Manche 02-02-26 (1 page)

Page 12

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-02-02-00011

ARRETE MODIFICATIF N°2 MODIFIANT LA
COMPOSITION DU CODAMUPS-TS DANS LE
DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRETE MODIFICATIF N°2 MODIFIANT LA COMPOSITION DU CODAMUPS-TS DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Le Préfet de la Seine-Maritime,

Le Directeur général
De l'Agence régionale de santé
De Normandie,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6313-1 et L.6314-1,
- VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), notamment ses articles L.133-1 et suivants et R. 133-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 modifié, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires,
- VU le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret du 11/01/2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la Seine-Maritime à compter du 30/01/2023 ;
- VU le décret du 26/06/2024 nommant Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 26/06/2024 ;
- VU le décret n° 2025-152 du 19 février 2025 relatif à la permanence des soins ambulatoires,
- VU le décret n° 2025-496 du 5 juin 2025 renouvelant le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU l'arrêté conjoint du 28 juin 2021, modifié, fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires dans le département de la Seine-Maritime ;
- VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 28 juillet 2025 ;
- VU les propositions formulées par les collectivités et les organismes concernés, ou l'absence de réponse à la demande de leur représentation,
- SUR proposition conjointe du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Préfet de la Seine-Maritime,

ARRESENT

Article 1 :

La liste des membres du CODAMUPS-TS, placé sous la coprésidence de Monsieur le Préfet de la Seine Maritime ou son représentant et du Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ou son représentant, est modifiée comme suit dans le département de la Seine Maritime :

Sont ajoutés :

- M. TESSIER Jean François, membre titulaire, Directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence

Sont complétés dans la partie sous-comité des transports sanitaires :

- M. TESSIER Jean François, membre titulaire, Directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence
- M. FORFAIT Gérald, membre titulaire, représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental
- M. COLLANGE Alexis, membre suppléant, représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental
- M. DECOUDRE Joel, membre titulaire, représentants des collectivités territoriales
- Mme LESUEUR Christine, membre titulaire, représentants des collectivités territoriales
- Mme le Dr FREMONT Amélie, membre titulaire, médecin d'exercice libéral

Article 2 :

La version actualisée et consolidée de la composition du sous-comité des transports sanitaires dans le département de la Seine Maritime, est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R425-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine Maritime, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

Article 4 :

Le Directeur de cabinet de la préfecture de la Seine Maritime et le Directeur adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du de la Seine Maritime

Fait à Caen, le

La directrice de cabinet de la
Préfecture de la Seine-Maritime


Julia CAPEL-DUNN

Le directeur général de l'ARS,


François MENGIN LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE ET CONSOLIDEE DU CODAMUPS DANS LE DEPARTEMENT DE
LA SEINE MARITIME

1°) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
- M. DECOUDRE Joel

- b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires :
- Mme LESUEUR Christine
- suppléant : M. LEFRANCOIS Xavier

2°) Partenaires de l'aide médicale urgente

- a) Un médecin responsable de S.A.M.U. :
- M. le Dr DAMM Cédric

et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :
- Mme le Dr PERAY Corinne

- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
- M. TESSIER Jean François

- c) Le vice-président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :
- M. BERTRAND Nicolas

- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours
- M. JOUANNE Eric

- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours
- M. FROMENTIN Benoit

- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. CROS Alexandre

3°) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'Ordre des médecins :
- M. le Dr DAIME Patrick
Suppléant : Mme le Dr SEVRIN Yveline

b) Quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins

- Mr le Dr BUREL Bruno
Suppléant : en attente de désignation

- M. le Dr THENARD Gaëtan
Suppléant : Dr ENNASR Jamal

- M. le Dr JEGOU Frédéric
Suppléante : Dr LAINE Marianne

- M. le Dr FOSSE Laurent
Suppléant : en attente de désignation

c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge française :

- M. HOSTE Pascal
- Suppléante : Mme MALIE Sylvie

d) Deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :

Représentant l'association des médecins urgentiste de France (AMUF)

- Titulaire : en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant le syndicat national de l'aide médicale urgente (SAMU de France)

- Titulaire : en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé

Représentant du syndicat national des urgentiste de l'hospitalisation privée

- Titulaire : en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :

Représentant l'association des Urgences Médicales Rouennaise" :

- Mme le Dr FREMONT Amélie
- Suppléant : Mme le Dr PACHECO Joanne

Représentant l'association pour la permanence des soins Rouen Ouest :

- en attente de désignation
- Suppléant : en attente de désignation

Représentant SOS MEDECINS :

- M. le Dr FIQUET Gilles

Suppléant : en attente de désignation

Représentant l'association des médecins de Grand et Petit Quevilly :

- en attente de désignation

Suppléant : Mme le Dr HUDAK Nathalie

Représentant l'Association Médicale de Cailly :

- en attente de désignation

Suppléant : en attente de désignation

Représentant de l'association des médecins de Brayons :

- Dr THIBERVILLE Mathilde

Suppléant : en attente de désignation

Représentant l'Association Médicale de Saint Romain-de-Colbosc :

- M. le Dr SPADER Michel

Suppléant : M. CAHIERRE Denis

g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

Représentant de la Fonction Hospitalière de France

- Titulaire : M. le Dr MICHEL Pierre

Suppléant : Mme le Dr BILLARD Valérie

h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires lorsqu'un tel établissement existe dans le département :

Représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif :

- en attente de désignation

Suppléante : en attente de désignation

Représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

- en attente de désignation

Suppléant : en attente de désignation

i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés :

- M. RYCKEBUSCH Stéphane

Suppléant : M. DUJARDIN David

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- M. LEBON Bernard
- Suppléant : en attente de désignation

Chambre Nationale des Services d'Ambulances

- Mme HEURTAUX Peggy
- Suppléant : M. CORROYER Sébastien

- Mme ABRAHM Sandrine
- Suppléant : M. COQUELET Emmanuel

j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

- Représentant de l'ATSU 76
- M. FORFAIT Gérald
- Suppléant : M. COLLANGE Alexis

k) Un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens :

- Mme LACROIX-BEVAN Aurélie
- Suppléante : - Mme TEYNIE-REBOUR Anne

l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine

- Mme COUTEL Flore
- Suppléant : en attente de désignation

m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national :

- Représentant le Syndicat des Pharmaciens de la Seine-Maritime :
- M. DUBOIS Marc-Antoine
- Suppléant : M. PEUGNET Mathieu

n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes

- Mme MACHARD Sandrine
- Suppléant : en attente de désignation

o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes

- M. le Dr VUIGNER Dominique
- Suppléant : - en attente de désignation

p) Un représentant du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers

- M. GOLLIOT Aurélien

Suppléant : M. MARAINE Jean-Louis

q) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les infirmiers

- Mme BUQUET Estelle

Suppléant : - Mme GOUABAULT Fabienne

r) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des sages-femmes

- Mme GUERN Ségolène

Suppléant : - Mme GILLES-DRIQUE Agnès

s) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les sages-femmes

- Mme DELVAL Caroline

Suppléante : - Mme MARETTE Caroline

4°) Un représentant des associations d'usagers

Représentant l'Union Départementale des associations familiales

- Mme ROBART Frédérique

Suppléante : Mme PEREZ Claire (CLCV Rouen Métropole)

Le sous-comité médical est coprésidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le préfet de la Seine-Maritime ou son représentant. Il est formé par tous les médecins mentionnés aux 2° et 3° du présent arrêté.

Le sous-comité des transports sanitaires est placé sous la coprésidence du Préfet de la Seine-Maritime ou de son représentant et du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ou de son représentant. Sont désignés comme membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, les membres du comité départemental suivants :

1° Un médecin responsable du service d'aide médicale urgente :

- M. le Dr DAMM Cédric

2° Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. JOUANNE Eric

3° Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. le Dr FROMENTIN Benoit

4° L'officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

- M. CROS Alexandre

5° Les quatre représentants des organisations professionnelles de transports sanitaires désignés à l'article R. 6313-1-1 ;

Chambre Nationale des Services d'Ambulances :

- Mme HEURTAUX Peggy
Suppléant : M. CORROYER Sébastien

- Mme ABRAHAM Sandrine
Suppléant : M. COQUELET Emmanuel

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- M. LEBON Bernard
Suppléant : en attente de désignation

Fédération Nationale des Ambulancier Privés :

- M. RYCKEBUSCH Stéphane
Suppléant : M. DUJARDIN David

6° Le directeur d'un établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;

- M. TESSIER Jean François

7° Le directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires ;

- Sans objet

8° Le représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

- M. FORFAIT Gérald
Suppléant : M. COLLANGE Alexis

9° Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :

a) Deux représentants des collectivités territoriales ;

- M. DECOUDRE Joel
- Mme LESUEUR Christine

b) Un médecin d'exercice libéral.

- Mme le Dr FREMONT Amélie

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2026-02-02-00009

Arrêté portant composition du conseil discipline
départemental de la Manche 02-02-26



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES ACADEMIE DE NORMANDIE

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R222-19-3 et les articles R511-44 à D511-46 ;
- VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie Madame Valérie CABUIL ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 28 octobre 2022 nommant monsieur Stéphane VAUTIER, directeur académique des services de l'Education nationale de la Manche ;
- Vu les propositions des fédérations de parents d'élèves ;

ARRETE

La composition du conseil de discipline départemental de la Manche est arrêtée comme suit :

Article 1^{er} : Monsieur Stéphane VAUTIER, préside le conseil de discipline départemental de la Manche
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane VAUTIER, Monsieur Frédéric TREFEU, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation de la Manche assure la présidence du conseil de discipline départemental.

Article 2 : sont nommés membres du conseil de discipline départemental de la Manche pour une durée d'un an,

A. Représentants des personnels de direction

- Monsieur Cyril CRESPIAN, principal du collège Tançrède de Hauteville de Saint -Sauveur- Villages ;
- Madame Valérie DUQUESNOY, principale du collège Gabriel de Montgomery de Ducey -les- Chéris ;

B. Représentants des personnels d'enseignements

- Monsieur Josselin GUERMEUR, professeur certifié au collège Albert Camus de Torigny-les-Villes ;
- Monsieur Alexandre BODIOU, professeur certifié au collège Pierre Aguiton de Brécey ;

C. Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, Techniques, ouvrier et de service

- Madame Nadège GUIBERT, secrétaire générale du collège Raymond Queneau de Tessy-Bocage ;

D. Conseiller principal d'éducation

- Madame Charline BRANLY, conseillère principale d'éducation du collège Louis Pasteur de Saint-Lô ;

E. Représentants des parents d'élèves

- Madame Caroline LEPOITTEVIN, parent d'élève au lycée Tocqueville de Cherbourg-en-Cotentin ;
- Monsieur Frédéric LETERRIER, parent d'élève au collège R. Le Corre de Cherbourg-en-Cotentin ;

F. Représentants des élèves

- Madame Océane HUET, élève au lycée le Verrier de Saint-Lô ;
- Madame Claire ANFRAY, élève au lycée le Verrier de Saint-Lô.

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Caen, le 02 FEV. 2026

Valérie CABUIL